



ANNEXE AU REGLEMENT PLAINE ETE 2021 « **SPECIAL COVID** »

Chers parents,

C'est avec un grand plaisir que la plaine de Floreffe accueillera votre enfant cet été pour vivre de magnifiques plaines.

Pour respecter les consignes déterminées dans le « *Protocole pour l'organisation de l'accueil temps libre des enfants durant les vacances d'été 2020 dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19* », **des mesures spécifiques ont été prises cette année. Elles concernent tant l'organisation que le projet éducatif, l'hygiène, le matériel à apporter, les inscriptions ou encore l'accès aux plaines. Aussi est-il très important que vous en preniez connaissance** et que vous reveniez vers nous si vous avez des questions (Angélique VASSART – Coordinatrice ATL : 0474/76.32.54).

Au plaisir de notre collaboration !

-
1. Conditions de participation
 2. Mesures organisationnelles
 3. Mesures d'hygiène
 4. Adaptation de l'activité
-

1. **Conditions de participation**

Pour pouvoir participer à la plaine, votre enfant doit obligatoirement y être préalablement inscrit.

Il est également impératif de nous remettre la fiche médicale ainsi que l'engagement sur l'honneur à respecter le présent règlement (voir talon à découper à la fin du document) et ce au plus tard, lors de l'arrivée de votre enfant à la plaine.

Si un enfant fait partie d'un groupe à risque, les parents ont la responsabilité de le signaler dans la fiche médicale et d'indiquer si la maladie/condition est maîtrisée (ex. par un traitement médicamenteux). Le conseil d'un médecin sur la participation est recommandé. En cas de doute, un certificat autorisant la participation sera transmis à l'organisateur.

Un enfant ne peut se présenter à l'activité que s'il ne présente aucun signe de maladie. ***Un enfant qui présente le ou les symptômes suivants (voir encadré) ne peut pas participer à l'activité et doit rester chez lui.***

* Un des symptômes majeurs suivants : fièvre - toux – difficultés respiratoires – douleurs thoraciques – perte de goût ou d’odorat

* Ou deux des symptômes mineurs suivants : fatigue (altération de l’état général, irritabilité, pleurs, ...) – rhinite (écoulement ou encombrement nasal) – maux de gorge (pharyngite) – anorexie - maux de tête – myalgies (douleurs musculaires) - diarrhée aqueuse.

* Ou une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, ...).

Un enfant atteint (confirmé ou possible) du Covid-19, présentant des symptômes légers, sans hospitalisation, peut participer à la plaine 7 jours après le début des symptômes, à condition qu’il n’ait pas eu de fièvre les 3 derniers jours et qu’il ait montré une amélioration considérable au niveau des symptômes.

Les documents suivants (qui font partie intégrante de l’inscription) seront mis à la disposition des instances de traçage compétentes et de l’ONE en cas de nécessité :

- le registre de présences et la fiche d’inscription et
- la fiche médicale complétée pour votre enfant.

2. Mesures organisationnelles

*** Bulles de contact (norme ONE = 100 enfants)**

Nous fonctionnerons par groupes de 20 enfants. Selon les endroits, 2 groupes pourront cohabiter tout en ayant leurs activités spécifiques. Lors des sorties, plusieurs groupes partiront ensemble mais se sépareront dès l’arrivée sur site. Nous respecterons toujours l’obligation des « bulles de contact » étanches de 100 personnes (adultes non compris).

Ces groupes seront stables au cours d’une même semaine mais pourront varier de semaine en semaine.

Le principe des groupes de contact sera le même en extérieur : cours de récréation, bois, jardin et espaces de jeu de plein air pourront être partagés mais en respectant une distance entre les groupes sans jamais dépasser 100 enfants.

Les contacts entre les groupes et des personnes extérieures à celle-ci seront limités au strict nécessaire. Lorsque ces contacts devront se faire, les personnes extérieures porteront un masque et la distance de 1,5 m avec les animateurs et les enfants sera respectée.

*** Organisation des arrivées et départs**

La personne qui vient déposer ou reprendre son enfant portera un masque et respectera les mesures de distanciation physique et les consignes relatives à l’accès. Elle restera à l’extérieur du bâtiment. Bien sûr, cette personne ne doit présenter aucun symptôme de COVID-19.

Le temps d'échange oral parent/animateur est nécessaire mais sera au maximum limité à l'essentiel. Le coordinateur extrascolaire sera disponible par téléphone pour toute question ou remarque.

*** Organisation de la sieste des petits**

Pour les plus jeunes, un local de sieste est prévu où chaque enfant aura sa couchette. Il n'en changera pas durant toute la semaine.

Les parents apporteront dans un sac fermé (style sac de voyage) un couvre-lit, le doudou et l'oreiller pour faciliter le repos de l'enfant. Le dernier jour, l'animateur remettra au parent le sac de l'enfant et ses affaires devant alors être lavées à 60°.

Le local sieste sera aéré avant et après la sieste et, si possible, la fenêtre restera ouverte durant le temps de repos des enfants.

*** Organisation des repas**

Les repas seront pris au sein de la bulle de contact et dans le respect des règles sanitaires.

Les enfants seront attendus avec une gourde (de l'eau fraîche sera à disposition), une collation pour 10h, un pique-nique pour midi et un goûter pour 16h.

*** Organisation de la santé**

Les soins (plaies, bosses et bobos) seront dispensés avec des gants et après lavage des mains ou utilisation du gel hydroalcoolique. Le port du masque par le personnel encadrant sera obligatoire lors des soins.

En cas de suspicion de Covid-19, le parent sera directement averti et devra venir chercher son enfant le plus rapidement possible. Un lieu sera prévu pour placer les enfants manifestant des symptômes de COVID-19 en « isolement », de manière douce, sûre et adaptée aux enfants, en attendant l'arrivée du parent.

3. Mesures d'hygiène et sanitaires

Les gestes « barrière » seront respectés :

- Éternuer dans le pli du coude ;
- Mouchoir à usage unique ;
- Utilisation de poubelle avec couvercle ;
- Lavage fréquent des mains (à minima avant et après chaque activité, avant et après le passage à la toilette, avant et après la collation, le dîner, etc.) ;
- Pour les adultes : respect de la distanciation physique (1,5m) ou port du masque buccal.

Les locaux

- Seront nettoyés et désinfectés selon les mesures préconisées par l'ONE ;
- Seront aérés durant 2 ou 3 périodes de 15 minutes minimum par jour.

Les toilettes

- Seront nettoyées et désinfectées selon les mesures préconisées par l'ONE ;
- Contiendront à tout moment du papier et du savon ;
- Seront aérées autant que possible.

Le matériel

Le matériel sera autant que possible utilisé au sein d'une même bulle de contact. Si le matériel est prêté à une autre bulle, il sera nettoyé ou restera au minimum 24 heures sans être utilisé.

Les consignes de l'ONE dans cette matière seront scrupuleusement respectées.

Port du masque

Les enfants ne doivent pas porter de masque.

Les animateurs porteront un masque lors des contacts avec les parents et avec tout autre adulte externe à la bulle de contact.

4. Adaptation de l'activité

Les activités se dérouleront de la manière la plus « normale » et « habituelle » possible. Les enfants seront associés au respect des consignes sanitaires (exemples : affiches, routine du lavage de mains en chanson, utilisation ludique de la poubelle,...). Le lavage des mains avant et après l'activité sera rappelé.

L'utilisation des espaces extérieurs sera privilégiée un maximum. ***Cet été, les enfants seront amenés à vivre une plaine « Nature » avec un maximum d'activités et de temps passé à l'extérieur.***

Il est donc demandé aux parents d'habiller les enfants avec des vêtements adaptés à la météo du jour et pouvant être salis.

NB : Ces règles sont susceptibles d'être modifiées et/ou complétées par l'ONE en fonction de l'évolution de la situation. Nous ne manquerons évidemment pas de vous transmettre, le cas échéant, toutes les informations utiles

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Prénom + NOM).....
parent ou représentant légal* de (Prénom + NOM).....
déclare avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur de la plaine et de son annexe
« plaine été 2021 spécial covid » et m'engage à le respecter.

**barrer la mention inutile*

Fait à _____, le __/__/2021

Signature :